

# Soins

## TUTORAT AIDE SOIGNANT



**ORIENTATIONS NATIONALES PRIORITAIRES : N°**  
**ORIENTATIONS METIERS : N°**

### OBJECTIFS

- Se positionner en tant que tuteur pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences.
- Renforcer ses compétences en pédagogie.
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des apprenants.
- Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'apprenants dans l'analyse de situations et la réflexivité.
- Expliciter le rôle de jury lors de la sélection AS

### CONTENU

- ① Etude du programme de formation des Aides-Soignant.e.s et des textes afférents.
- ② Théorie et processus d'apprentissage.
- ③ Définition du tutorat et application à la formation des Aides-Soignant.e.s.
- ④ Les différents outils d'aide à la validation des éléments de compétences

### ACTIONS et METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Analyse des pratiques professionnelles.
- Simulation.

### MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaire d'évaluation.

### PRE-REQUIS

- Aucun.

DPC :

**PUBLIC : Aides-Soignant.e.s**

**DUREE : 21 heures**

**NOMBRE DE SESSIONS PAR AN : 3**

**NOMBRE D'INSCRITS PAR SESSION :**  
10 personnes maximum du CHU  
5 personnes extérieures au CHU

**ORGANISME : IFAS CHU Montpellier**  
**INTERVENANTS : Formateur IFAS**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
1 mois avant le début de la session

#### DATES :

- 09 et 10/01/23 + 30/01/23 ou
- 27 et 28/03/23 + 17/04/23 ou
- 09 et 10/10/23 + 6/11/23.

**HORAIRE : 9h à 17h**

**LIEU de la FORMATION :**  
IFMS - 1146 Avenue du Père Soulas  
34295 Montpellier Cedex 5

**CONTACTS :**  
ifas@chu-montpellier.fr

☎ 04 67 33 88 45

#### INSCRIPTION :

- Pour les AS du CHU : A l'aide de l'imprimé "DEMANDE DE FORMATION" (que vous pouvez obtenir sur INTRANET dans la rubrique Formation continue) à adresser au service Formation en suivant la voie hiérarchique.

Le supérieur hiérarchique pourra différer ou refuser les demandes de formation, compte-tenu des impératifs de service.

☛ Cette formation se déroulera à 100% sur le temps de travail.

- Pour les AS Extérieurs au CHU : remplir et envoyer le bulletin d'inscription